



CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions d'avoir choisi Zigzago pour l'organisation de votre séjour ou de votre sortie.

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat qui lie chaque participant à Zigzago.

1. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès réception de l'inscription par écrit, par téléphone ou personnellement. Si vous inscrivez d'autres participants, vous devez répondre de leurs obligations contractuelles comme de vos propres obligations. Les dispositions contractuelles et les présentes conditions générales sont applicables à tous les participants.

2. Conditions de paiement

Le prix à verser est celui publié dans notre documentation ou sur notre site internet. Pour tous les programmes à la carte nécessitant une offre de notre part, le prix à verser est celui indiqué dans l'offre approuvée par le participant.

3. Annulation

Toute annulation ou modification doit être annoncée par écrit à Zigzago.

Les frais suivants seront facturés :

- ° 5% du prix jusqu'à 30 jours avant l'activité
- ° 30% du prix jusqu'à 15 jours avant l'activité
- ° 50% du prix jusqu'à 5 jours avant l'activité
- ° 100% du prix dès le 4^{ème} jour avant le jour de l'activité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de raccourcissement du temps de l'activité convenue, quelle qu'en soit la cause. Une mauvaise condition physique empêchant un participant de profiter pleinement de son activité ne donnera droit à aucun remboursement.

Si une activité est annulée par Zigzago (pour cause de météo défavorable, nombre insuffisant de participants, etc.), les personnes inscrites seront averties et le montant versé leur sera remboursé complètement, en aucun cas ils ne pourront prétendre à d'autres indemnités.

4. Responsabilité et assurances



Le participant assume l'entière responsabilité de tout vol, perte ou autre dommage matériel, ainsi que toute blessure, accident, décès ou dommage causé à lui-même ou à autrui, survenant lors de sa participation à une activité organisée par Zigzaggo. Il doit être en possession des assurances suivantes :

1. Assurance maladie et accident
2. Assurance couvrant les frais de recherches, de sauvetage et de rapatriement en cas d'accident
3. Assurance responsabilité civile

Zigzaggo décline toute responsabilité en cas de prestations pas ou mal exécutée par ses partenaires (entreprise de transport, remontées mécaniques, cabanes, gîtes, hôtels et restaurants, responsables d'animations diverses).

5. Assurance qualité client

Chaque participant s'engage à informer spontanément son guide d'éventuels problèmes liés à sa santé. En l'absence d'indications, le participant garantit qu'il dispose des qualités requises à l'activité convenue. En outre, durant l'activité, il s'engage à respecter les consignes du guide.

6. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables.
For juridique est situé à Nendaz, canton du Valais, Suisse

Zigzaggo, Haute-Nendaz, 2018